

Conseil Municipal de Théhillac
Procès-Verbal
Séance du 8 avril 2026

SONT PRESENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHESNIN Charlotte, CHOKOMERT Camille, COUTELEAU Dominique, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, EPAILLARD Christophe, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MESSENGER Aurélie, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Nicolas CHAUDET

Le quorum étant atteint, Gilles HAUROGNÉ, Maire, ouvre la séance à 19h30.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026

Délibérations :

DCM13/2026 Délégation d'attributions du conseil municipal au maire

DCM14/2026 Composition des commissions municipales et délégations communales

DCM15/2026 Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués

DCM16/2026 Constitution de la commission d'appel d'offres

DCM17/2026 Election des représentants au sein de Morbihan Energies

DCM18/2026 Chère Don Isac

DCM19/2026 Comité National d'Action Sociale (CNAS)

DCM20/2026 A.I.D.E Emploi Services

DCM21/2026 Mission locale

DCM22/2026 Référent défense

DCM23/2026 Plan communal de sauvegarde (PCS)

DCM24/2026 Réseau des élus référents sécurité routière du Morbihan

Information au conseil :

-Présentation de l'organigramme et des services de Redon Agglomération

Informations diverses :

-Rappel sur les chiens en divagation

-Lutte contre les frelons asiatiques

-Cérémonie du 8 mai

-Inauguration du Mémorial de la Résistance et de la Déportation des Pays de Redon et de Vilaine

DCM13/2026 Délégation d'attribution du conseil municipal au maire

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la délégation de certaines de ses compétences au Maire, afin de faciliter la gestion courante et d'assurer une prise de décision plus rapide.

A ce titre, conformément à la loi et notamment l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, délègue au maire les pouvoirs suivants :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000€ ;
- Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal autorise également Monsieur MUROS LE ROUZIC, premier adjoint au maire, à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

Enfin, Monsieur le maire s'engage à rendre compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

DCM14/2026 Composition des commissions communales et délégations communales

Il est demandé aux conseillers municipaux de se positionner au sein des commissions municipales nouvellement créées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création et la composition des commissions comme suit :

Commission Finances :

Président de droit : **Gilles HAUROGNÉ**

Membres : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHESNIN Charlotte, COUTELEAU Dominique, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

Commission urbanisme :

Président de droit : **Gilles HAUROGNÉ**

Membres : BOUGRO Corentin, CHAUDET Nicolas, CHOKOMERT Camille, EPAILLARD Christophe, JOGUET Françoise, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

Commission enfance, jeunesse et affaires sociales :

Président de droit : Gilles HAUROGNÉ

Vice-présidente : **Françoise JOGUET**

Membres : DE CAYEUX Odile, LEMÉE Morgane, MESSENGER Aurélie, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

Commission voirie, assainissement, sentiers pédestres :

Président de droit : Gilles HAUROGNÉ

Vice-président : **Mikaël MUROS LE ROUZIC**

Membres : CHAUDET Nicolas, CHOKOMERT Camille, COUTELEAU Dominique, DESCHAMPS Pierre-Yves, GUILLAS Michel.

Bâtiment, patrimoine :

Président de droit : Gilles HAUROGNÉ

Vice-président : **Corentin BOUGRO**

Membres : BUSSON Gisèle, DESCHAMPS Pierre-Yves, EPAILLARD Christophe, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

Vie associative :

Président de droit : Gilles HAUROGNÉ

Vice-président : **Corentin BOUGRO**

Membres : CHESNIN Charlotte, CHOKOMERT Camille, COUTELEAU Dominique, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, GUILLAS Michel.

Sont nommées conseillères déléguées :

- **Camille CHOKOMERT**, conseillère municipale déléguée au suivi et à l'organisation des collectes de déchets, le suivi et la gestion des dépôts sauvages, la participation aux réunions environnement de Redon Agglomération, référente au cadre de vie.
- **Aurélie MESSENGER**, conseillère municipale déléguée pour la mise en place d'une analyse de nos moyens de communication et améliorations de ceux-ci, suivi de la réalisation du bulletin annuel, mise en place des cérémonies officielles, participation aux réunions de Redon Agglomération ayant trait à ses délégations, référente informatique.

DCM15/2026 Indemnité de fonction des élus

Conformément à la loi, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le montant des indemnités des élus.

Les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales fixent le taux maximal des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et à ses adjoints, en fonction de la population de la commune. Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer des indemnités à des taux inférieurs à ces plafonds :

- Maire : 33% de l'indice brut 1027 soit 1 356,47€ brut par mois
- Adjoints : 9,90% de l'indice brut 1027 soit 406,94€ brut par mois

Tableau récapitulatif :

Taille de la population	Fonction	Taux maximum de l'Indice brut 1027	Taux de l'indice brut 1027 proposé par le Maire	Montant de l'indice 1027 en brut
500 à 999 habitants	Maire	44,3%	33%	1 356,47€
	Adjoint	11,77%	9,90%	406,94€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal acte l'attribution des indemnités comme suit :

NOM Prénom	Fonction	Indemnité mensuelle brute	Indemnité mensuelle nette
HAUROGNÉ Gilles	Maire	1 356,47€	1 173,35€
MUROS LE ROUZIC Mikaël	1 ^{er} adjoint au maire	406,94€	351,84€
JOGUET Françoise	2 ^{ème} adjoint au maire	406,94€	351,84€
BOUGRO Corentin	3 ^{ème} adjoint au maire	406,94€	351,84
CHOKOMERT Camille	Conseillère municipale déléguée	115,86€	100,17€
MESSAGER Aurélie	Conseillère municipale déléguée	115,86€	100,17€

Montant de l'enveloppe globale annuelle : 33 708,12€.

DCM16/2026 Constitution de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la composition de la commission d'appel d'offres, chargée d'examiner les candidatures et les offres dans le cadre des marchés publics. La commission d'appel d'offres est constituée par voie d'élection. Celle-ci est normalement réalisée au scrutin secret, mais, conformément aux dispositions du CGCT et à l'unanimité des membres du conseil, il a été décidé de ne pas y recourir. L'élection s'est donc tenue à main levée.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Corentin BOUGRO
- Mikaël MUROS LE ROUZIC
- BUSSON Gisèle

Sont candidats au poste de suppléant :

- Françoise JOGUET
- Morgane LEMEE
- Pierre-Yves DESCHAMPS

Résultats de l'élection : Nombre de votants : 15 ; Bulletin blanc : 0 ; Bulletin nul : 0 ; Suffrages exprimés : 15 ; Majorité absolue : 8.

Sont élus titulaires :

-Corentin BOUGRO
-Mikaël MUROS LE ROUZIC
-BUSSON Gisèle

Sont élus suppléants :

- Françoise JOGUET
- Morgane LEMEE
- Pierre-Yves DESCHAMPS

DCM17/2026 Election des représentants au sein de Morbihan Energies

Au même titre que pour la délibération précédente, le conseil municipal doit procéder à l'élection de deux délégués au sein de Morbihan Energies, syndicat mixte fermé qui accompagne les collectivités du Morbihan dans la gestion et le développement des réseaux d'énergie. Les conditions de déroulement de l'élection précédemment votées sont ici reconduites à l'unanimité.

Sont candidats : Monsieur MUROS LE ROUZIC Mikaël et Monsieur EPAILLARD Christophe

Premier tour : Nombre de votants : 15 ; Bulletin nul : 0 ; Bulletin blanc : 0 ; Suffrages exprimés : 15 ; Majorité absolue : 8.

Messieurs MUROS LE ROUZIC et EPAILLARD ayant obtenu 15 voix chacun, sont élus en qualité de délégués titulaires au sein de Morbihan Energies sans qu'il y ait lieu de procéder à un second tour.

DCM18/2026 Désignation d'un référent au sein du syndicat Chère Don Isac

Le Syndicat Chère Don Isac, issu de la fusion de trois anciens syndicats, a fait évoluer la gouvernance territoriale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Dans le cadre de sa politique de gestion intégrée et des futurs programmes territoriaux, il est proposé à chaque commune de désigner un élu référent. Celui-ci assure le lien entre la commune, le syndicat et les habitants, relaie les informations sur la gestion de l'eau et les enjeux environnementaux, facilite la coordination des actions locales, accompagne les projets communaux et fait remonter les alertes ou questions relatives à la ressource en eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur COUTELEAU Dominique, référent communal au sein du syndicat Chère Don Isac.

DCM19/2026 Désignation des délégués au sein du CNAS

Le conseil municipal est invité à procéder à la désignation de ses délégués au sein du Comité National d'Action Sociale, à savoir un représentant élu et un représentant du personnel. Le CNAS est un organisme qui propose aux agents des collectivités territoriales des prestations sociales, culturelles, familiales et de loisirs, afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal désigne comme délégués au sein du CNAS :

- En qualité d'élue : Madame JOGUET Françoise, adjointe au maire.
- En qualité d'agent : Monsieur PETIT Sylvain.

DCM20/2026 Désignation d'un référent titulaire et d'un référent suppléant au sein de A.I.D.E Emploi Services

Le conseil municipal doit désigner ses représentants au sein d'A.I.D.E Emploi Services, à savoir un représentant élu et, le cas échéant, un représentant suppléant.

A.I.D.E Emploi Services est une structure d'accompagnement à l'emploi qui met en œuvre des actions en faveur de l'insertion professionnelle, en facilitant la mise en relation entre demandeurs d'emploi et employeurs locaux, et en soutenant les parcours d'accès ou de retour à l'emploi.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Madame Odile DE CAYEUX, référente titulaire
- Madame JOGUET Françoise, référente suppléante

DCM21/2026 Désignation d'un référent au sein de la Mission Locale du Pays de Redon

Le conseil municipal est invité à procéder à la désignation de son représentant au sein de la Mission Locale du Pays de Redon.

La Mission Locale du Pays de Redon est une structure d'accompagnement destinée aux jeunes de 16 à 25 ans, visant à favoriser leur insertion professionnelle et sociale, en les accompagnant dans leurs démarches d'emploi, de formation et d'accès à l'autonomie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Madame Odile DE CAYEUX, référente Mission Locale du Pays de Redon.

DCM21/2026 Désignation d'un référent Défense

Le conseil municipal est appelé à procéder à la désignation d'un référent Défense.

Le référent Défense est un élu chargé de faire le lien entre la commune et les instances de la Défense nationale. Il contribue à l'information des administrés sur les questions de défense, de citoyenneté et de mémoire, et participe à la promotion du lien armée-nation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Monsieur Nicolas CHAUDET, référent Défense de la commune.

DCM23/2026 Désignation d'un référent Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le conseil municipal est invité à désigner un référent chargé du Plan Communal de Sauvegarde. Le Plan Communal de Sauvegarde est un dispositif opérationnel permettant d'organiser, à l'échelle de la commune, la protection et l'assistance des populations en cas de crise (événement climatique, accident, catastrophe naturelle ou technologique), en définissant les modalités d'alerte, de coordination et d'intervention des services communaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Monsieur MUROS LE ROUZIC, référent Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

Le Conseil municipal décide également que Monsieur MUROS LE ROUZIC, référent PCS sera entouré d'un groupe de travail composé de Mesdames et Messieurs Gilles HAUROGNÉ, Pierre-Yves DESCHAMPS, Michel GUILLAS, Christophe EPAILLARD, Françoise JOGUET, Corentin BOUGRO, Aurélie MESSAGER

DCM24/2026 Désignation de deux référents au réseau des élus référents sécurité routière du Morbihan

Le conseil municipal est invité à procéder à la désignation de deux représentants au sein du réseau des référents élus sécurité routière du Morbihan.

Ce réseau réunit des élus locaux afin de relayer et promouvoir les actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière sur le territoire, en lien avec les services de l'État et les partenaires institutionnels.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal désigne comme référentes sécurité routière :

- Madame Morgane LEMÉE
- Madame Charlotte CHESNIN

INFORMATION AU CONSEIL

- **Présentation de l'organigramme et des services de Redon Agglomération**

Faisant suite au premier conseil communautaire de cette mandature de Redon Agglomération, qui s'est tenu le 30 mars dernier, Monsieur le Maire a informé le conseil de la réélection de Jean-François Mary, Maire d'Allaire, à la présidence de l'intercommunalité pour un troisième mandat.

Il a ensuite présenté le nouvel organigramme des élus et des services de Redon Agglomération, ainsi que les compétences gérées par l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 19 mai à 19h30.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Chiens en divagation : Appel de à la vigilance de chacun**

Il est rappelé aux habitants que la divagation des chiens sur le domaine public est strictement interdite. Tout propriétaire est tenu de garder son animal sous contrôle et de veiller à ce qu'il ne circule pas librement, afin de garantir la sécurité des personnes, la tranquillité publique et le respect des autres usagers.

- **Lutte contre les frelons asiatiques**

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, la commune met à disposition une combinaison adaptée pour la destruction des nids primaires et petits nids secondaires. Un aérosol anti-frelons est également fourni.

En cas de destruction par une société, celle-ci doit être référencée par le FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), pour que la commune puisse participer à 50% du coût de la facture. Une liste est disponible en mairie. Avant toute intervention, merci de prévenir la mairie.

Merci d'inspecter vos abris de jardin, cabanon, préau... La construction des nids primaires est en cours.

- **Cérémonie du 8 mai**

Le Maire convie les habitants à participer à la cérémonie du 8 mai, qui se tiendra à partir de 10 heures au cimetière. Cette commémoration se déroulera en présence des anciens combattants. Un dépôt de gerbe sera effectué au cours de la cérémonie.

- **Inauguration du Mémorial de la Résistance et de la Déportation des Pays de Redon et de Vilaine**

La ville de Redon et Redon Agglomération ont le plaisir de vous convier à la cérémonie d'inauguration du Mémorial de la Résistance et de la Déportation des Pays de Redon et de Vilaine à 10h le dimanche 26 avril prochain à la gare de Redon.

Programme : Dévoilement du mémorial par Madame Antoinette BAUDU, déportée et des élèves de l'école Eugène & Maria RENAUDEAU d'Allaire ; dépôt de gerbes ; chorale éphémère du 7, conservatoire de Redon Agglomération.